

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2025

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 157)

Adopté

N° CL45

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« par mise en danger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, tirant les conséquences des modifications apportées à l'article 1^{er}.